



LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Fondation immobilière privée pour l'insertion sociale (FIP);

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette vente;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 56 oui et 18 abstentions

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage du crédit de 6 410 000 francs destiné à l'acquisition du capital-actions de la société I.I.G Group SA, propriétaire des parcelles N° 1293 et N° 1294 de Genève-Cité, sises rue des Alpes 12/rue de Berne 21 (PR-1049 votée le 19 novembre 2013, N° PFI 011.062.00), un crédit complémentaire de 362 111,28 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

Art. 3. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à vendre le capital-actions de la société Alpes 12 SA, elle-même propriétaire des parcelles N° 1293 et N° 1294, de la commune de Genève-Cité, sises rue des Alpes 12/rue de Berne 21, d'une surface totale de 248 m², pour un prix global de 5 400 000 francs.

Art. 4. – Le produit de la vente mentionné à l'article 3 sera porté en diminution de l'actif du bilan, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à comptabiliser la perte sur la vente de 1 372 111,28 francs en charges dans le compte de fonctionnement 2017 (cellule 2001000 – DCA; groupe de comptes 330 amortissements du patrimoine financier, moins-values sur des biens du patrimoine financier).

Art. 6. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les documents officiels et/ou actes authentiques relatifs à cette opération (cession d'actions).

Art. 7. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de transaction.

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Hélène Ecuyer

Le Président :

Rémy Burri